



TUAC

PLUS D'EMPLOIS, DE MEILLEURS EMPLOIS ET MOINS D'INÉGALITÉS

DÉCLARATION DU TUAC AUX MINISTRES DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OCDE

JANVIER 2016

www.tuac.org
[@TUACOECD](https://twitter.com/TUACOECD)
tuac@tuac.org

La réunion des ministres du Travail et de l'Emploi de l'OCDE intervient à un moment critique. La croissance économique est au point mort dans la plupart des pays de l'OCDE avec un taux de chômage qui a déjà atteint des niveaux élevés et inacceptables et qui continue d'augmenter, en particulier chez les jeunes. L'agitation sociale s'accroît. Dans de nombreux pays affectés par cette situation, les citoyens sont confrontés à l'insécurité économique croissante et, de ce fait, ne croient plus en la capacité des élites politiques et économiques à résoudre les problèmes qui se posent pourtant depuis bien longtemps. En trente ans¹, l'écart entre les riches et les pauvres n'a jamais été aussi important tandis que les revenus réels des ménages ont fortement chuté dans les pays les plus touchés par la crise économique et financière depuis 2008. De surcroît, l'action gouvernementale, et par là-même les futurs travaux de l'OCDE, devront tenir compte de nouveaux défis à venir, en particulier les changements technologique, climatique et démographique, dont la gestion des conséquences sociales et des effets sur l'emploi nécessite des stratégies à plus long terme mobilisant l'ensemble des moyens de l'État.

La persistance de la crise des emplois : il est indispensable de prendre des mesures d'urgence pour créer des emplois décents et réduire les inégalités de revenus

Le « déficit mondial des emplois » devrait s'accroître de 8 millions au cours des quatre prochaines années². Le travail « atypique » (non standard) est à la hausse, notamment les emplois précaires et les contrats temporaires. L'emploi informel s'accroît. Il nous faut agir pour la création d'emplois de meilleure qualité – un objectif central de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi révisée en 2006. Pourtant les mesures proposées à ce jour pour un marché du travail plus « résilient » ne suffiront pas à réduire et combler le déficit d'emplois. Il y a lieu de réévaluer les recommandations préconisant des marchés du travail moins réglementés et plus « flexibles ». Selon une récente analyse de l'OCDE, celles-ci n'ont pas généré des emplois de qualité mais ont contribué à la multiplication des formes irrégulières d'emploi.

1 « Tous concernés », OCDE, 2015

2 Emploi et questions sociales dans le monde, 2015 (WESO), OIT, 2015, http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_368569/lang-fr/index.htm

Les emplois précaires engendrent une reprise précaire. Les « réformes » structurelles qui sont devenues le leitmotiv de l'OCDE, ont entraîné une répartition inégale des coûts sociaux sans pour autant générer des emplois décents. Il faut une approche équilibrée comprenant des politiques de l'emploi orientées à la fois vers l'offre et vers la demande. Comme l'a montré la récente crise, c'est avant tout la demande de main-d'œuvre qui conditionne les mesures d'activation du marché du travail.

Il faut réorienter les politiques afin qu'elles **augmentent la demande globale à court terme et faire en sorte que les mesures soient destinées à réduire les inégalités de revenus et à accroître la quantité et la qualité des emplois ainsi que des investissements publics.** L'OCDE elle-même reconnaît maintenant la relation négative entre l'accroissement des inégalités et le déclin des taux de croissance en apportant une attention particulière au rapport entre les 1 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres dans la répartition des revenus. Dans le cadre de ses futures missions, l'OCDE devrait agir pour des propositions concrètes visant à réduire les inégalités de revenus, en tenant compte en particulier du rôle des syndicats et de la négociation collective dans le rétablissement d'une répartition des revenus plus équitable et de l'amélioration des conditions de travail.

Le TUAC salue la création du **Centre de l'OCDE pour les Opportunités et l'Égalité.** Les Ministres devraient lui donner comme mission de mettre à profit les priorités stratégiques du G20 en matière de part de revenu du travail et d'inégalités, adoptées par les gouvernements du G20 en novembre 2015³ et qui portent notamment sur : le renforcement des institutions du marché du travail, la fixation des salaires minimums, le développement de la couverture des conventions collectives et de la protection sociale universelle, et l'intégration des groupes vulnérables dans l'économie formelle. Or, à ce jour les solutions proposées par l'OCDE pour réduire les inégalités se concentrent pour l'essentiel sur l'accès et la répartition des compétences. Elles ne sont pas à la hauteur des attentes. Il faut par ailleurs agir pour accroître le taux d'emplois des femmes et réduire l'écart salarial entre hommes et femmes

en vue de favoriser l'égalité des chances sur les marchés du travail.

Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise de l'emploi et les inégalités. Le chômage des jeunes n'est pas imputable uniquement à l'inadéquation des compétences. Il est démontré que les salaires minimums n'ont pas une incidence très importante sur le chômage des jeunes. Dans certains pays ils ont pu être fixés à des niveaux relativement élevés sans pour autant porter atteinte à l'emploi en général⁴. Des salaires minimums fixés intelligemment peuvent améliorer les perspectives d'emplois permanents et d'emplois de début de carrière dans le secteur formel. Il faut par ailleurs s'attaquer de front au problème de l'accroissement du nombre d'emplois temporaires et aux formes de travail précaire pour les jeunes qui n'offrent souvent qu'une protection sociale insuffisante et trop peu de possibilités de se former. L'OCDE a confirmé que les 10 premières années de la vie professionnelle d'une personne sont déterminantes pour l'avenir de sa carrière et ses perspectives de salaire – c'est la raison pour laquelle le taux élevé actuel de chômage des jeunes pourra nuire, dans un proche avenir, à la cohésion sociale.

L'OCDE a attiré l'attention sur **l'augmentation du nombre de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (connus par l'acronyme en anglais « NEETs »)** car ils sont en moyenne près de 20 % dans les pays industrialisés et beaucoup plus dans la plupart des économies émergentes (entre 19 et 33 %)⁵. Pour lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, le TUAC propose : (i) des garanties spécifiques à la jeunesse afin de permettre aux jeunes de rester en contact avec le marché du travail et faire en sorte qu'ils obtiennent un emploi de qualité ou une place en formation lorsqu'ils ont achevé leurs études; (ii) des systèmes d'apprentissage de qualité par l'intermédiaire d'un dialogue social tripartite et, selon une autre formule, des centres de formation spécialisés pour les jeunes, qui donnent une formation aux demandeurs d'emploi ainsi que des informations et des conseils ; (iii) une augmentation des investissements dans une éducation publique de qualité ainsi que dans la formation et le développement de la population active,

3 Communiqué des Dirigeants du G20, Antalya, novembre 2015, http://www.g20.org/English/Documents/PastPresidency/201512/t20151201_1661.html

4 Par exemple, l'Allemagne

5 Regards sur l'éducation, OCDE, 2015, <http://www.oecd.org/edu/education-at-a-glance-19991487.htm>

notamment par les employeurs, par exemple grâce à la mise en œuvre de fonds de formation.

Trois pays de l'OCDE sur quatre ont mis en œuvre d'importantes mesures de réforme des retraites. Pour la moitié d'entre elles il s'agissait de réformes systémiques. La mesure la plus courante porte sur le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite justifié par l'allongement de l'espérance de vie. Pourtant les taux d'emploi des travailleurs plus âgés restent très faibles – la moyenne OCDE est de 43 % pour les travailleurs de 60 à 64 ans, de 20 % ou moins pour les 65-69 ans dans les deux tiers des pays de l'OCDE. De plus, l'augmentation de l'espérance de vie ne profite pas à tout le monde de la même manière: elle est nettement moins importante pour les salariés à faible revenu et les travailleurs peu qualifiés que pour les salariés à revenu élevé et les travailleurs hautement qualifiés. **Une augmentation uniforme de l'âge de départ en retraite qui ne tient pas compte du chômage des travailleurs âgés et des inégalités au regard de l'espérance de vie est de nature à entretenir des inégalités de revenus et à déplacer, plutôt qu'à réduire le fardeau de la pauvreté des personnes âgées.** La principale menace pour la pérennité financière des systèmes de retraite ne provient pas de l'augmentation de l'espérance de vie mais de l'augmentation de l'insécurité et de la précarité de l'emploi qui accroît la probabilité d'interruptions de carrière et de périodes de non cotisations.

Dans certains pays, le **nombre historiquement élevé de réfugiés et de demandeurs d'asile requière des mesures fortes de la part des gouvernements de l'OCDE**, en coordination les uns avec les autres et couvrant l'ensemble des domaines d'action de l'État. Les ministres de l'Emploi doivent mettre au point des stratégies destinées à intégrer les migrants sur les marchés du travail en leur garantissant le droit au travail et à l'éducation, en facilitant les procédures de reconnaissance des qualifications, en partageant les informations et les activités de conseil en matière d'emploi et en assurant rapidement une formation en langue. De récents travaux de l'OCDE⁶ montrent que les familles de réfugiés ont besoin d'un accompagnement pouvant garantir la scolarisation de leurs enfants dans le système classique, en évitant une surconcentration dans

6 « Immigrant Students at School », OECD Reviews of Migrant Education, 2015, (Les élèves immigrés à l'école – Examens de l'OCDE sur la formation des migrants) <http://www.oecd.org/education/immigrant-students-at-school-9789264249509-en.htm>

certaines écoles et en donnant aux enseignants la formation et les ressources nécessaires pour faire face à la situation. Il est particulièrement important de mettre en place des programmes ciblés pour les mineurs non accompagnés et les plus jeunes, assortis d'un soutien financier, psychologique, en termes de logement ainsi que des programmes d'enseignement ou de formation spécialement adaptés.

Nous demandons aux ministres du Travail et de l'Emploi de l'OCDE de :

- soutenir l'emploi par une relance de la demande et par une « action collective visant à accroître l'investissement public » dans les infrastructures physiques et sociales, à la fois pour amplifier la croissance à court terme et pour entraîner la nécessaire transformation structurelle des économies afin de faire face au changement climatique ;
- s'attaquer au chômage de longue durée au moyen de mesures actives sur le marché du travail et d'une action gouvernementale en faveur de l'emploi pour créer des emplois décents et permanents ;
- augmenter les revenus faibles et moyens et d'inverser le déclin de la part du revenu du travail tant pour réduire les inégalités que pour injecter du pouvoir d'achat dans l'économie mondiale, et mettre en place des salaires minimums adaptés et correctement déterminés ainsi que des négociations collectives ;
- soutenir l'emploi des jeunes en fixant pour ce faire des objectifs pour accroître l'emploi des jeunes, en introduisant des garanties spéciales pour la jeunesse, en développant les apprentissages de qualité et en augmentant les investissements dans une éducation publique de qualité.
- encourager les employeurs à offrir des possibilités de formation aux jeunes, à investir davantage dans le perfectionnement de la main d'œuvre et à mieux utiliser le potentiel de compétences des travailleurs ;
- promouvoir des marchés du travail ouverts à tous en relançant les taux d'activité des groupes vulnérables, et de renforcer les droits des travailleurs et les systèmes de protection sociale afin de faciliter la transition entre l'économie informelle et l'économie formelle ;
- faciliter l'emploi des femmes grâce à l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et investir pour ce faire dans les structures d'accueil pour les enfants et dans « l'économie des soins » et s'employer à combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

- instaurer une réglementation sur l'âge de départ en retraite qui soit compatible avec les inégalités de la population face à l'espérance de vie et tenir dûment compte des taux d'emploi actuels des personnes âgées ;
- se fixer comme objectif de réinstaller les réfugiés et les demandeurs d'asile et accorder à tous les migrants le droit de se former et de travailler dans l'économie formelle avec les droits syndicaux, sociaux, politiques et culturels correspondants tout en reconnaissant qu'ils contribuent par leurs compétences et leurs revenus, au développement économique des nations d'accueil.

L'avenir du travail : moderniser la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi

La réunion ministérielle doit donner mission à l'OCDE d'entreprendre une réévaluation de la « Stratégie pour l'emploi » de 1994 dans le prolongement de sa révision de 2006⁷. Cette réévaluation doit tenir compte des impératifs aussi bien pour créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, pour parvenir à la croissance inclusive et réduire les inégalités de revenus que pour faire face aux conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et les relations de travail du passage à l'économie numérique dans les secteurs des services et manufacturiers. Le TUAC souscrit à la résolution de septembre 2015 de l'Assemblée parlementaire élargie du Conseil de l'Europe qui a invité l'OCDE à reconnaître « les chances que peut offrir une nouvelle révolution de la production, mais aussi les problèmes qu'elle peut entraîner en termes d'inclusion, d'emploi et de répartition économique ».⁸

Il y a lieu de faire avancer et de développer ces recommandations par une approche globale de la croissance inclusive, des conditions de travail et des salaires décents en mettant l'accent sur les ménages à faible revenu, les jeunes, les migrants et l'égalité entre hommes et femmes. Dans le cadre de ses travaux horizontaux, l'OCDE devrait faire des propositions concrètes pour saisir les possibilités offertes par le changement technologique et parallèlement, pour gérer les chocs en matière d'emploi et de revenus et préparer les sociétés à la diffusion

des nouvelles technologies en proposant des formations et des stratégies de transition juste dans les secteurs concernés par la numérisation, l'automatisation et/ou les transformations découlant du passage à une énergie propre.

La réévaluation de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE devrait tenir compte des **enseignements tirés des mesures malvenues prises lors de la crise économique et financière** ainsi que des bonnes pratiques en matière de protection de l'emploi, de dynamique des négociations collectives et de financement public qui ont servi de stabilisateurs automatiques. Le cadre proposé par l'OCDE pour « mesurer et évaluer la qualité des emplois » en mettant l'accent sur la qualité des revenus, la sécurité économique et la qualité de l'environnement de travail est une première étape dans cette direction. Cette initiative doit être poursuivie en concertation avec les partenaires sociaux.

Compte tenu de la « numérisation » des emplois dans l'ensemble des secteurs économiques, il y a lieu d'évaluer les choix en termes d'organisation du travail et de la technologie – tout spécialement lorsqu'il s'agit des nouvelles formes de travail dans l'économie à la demande, collaborative, du partage et dans le travail mobile à base des TIC. **On peut empêcher les suppressions d'emplois ou les gérer de manière efficace dans le cadre d'un cycle d'innovation qui peut avoir des effets positifs sur l'emploi.** La tendance actuelle à la sous-traitance, à l'externalisation et la délocalisation et à classer les travailleurs en tant qu'« entrepreneurs indépendants » de l'économie numérique doit s'accompagner d'un cadre réglementaire garantissant des conditions de travail décentes, des salaires équitables, la sécurité sociale et le droit aux négociations collectives. Eu égard à ce qui précède, le TUAC demande aux Ministres de mettre au point un **Plan d'action pour le travail décent dans l'économie numérique**, dans le cadre duquel les gouvernements :

- encouragent la création de nouveaux produits et services de grande qualité grâce à l'utilisation de la numérisation mais, parallèlement, veillent à ce que les gains de productivité soient répartis équitablement et que les coûts et les risques liés à l'investissement ne soient pas transférés aux travailleurs ;
- favorisent un environnement de travail propice à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et veillent à ce que tous les modèles économiques respectent les

7 Regards sur l'éducation, OCDE, 2015, <http://www.oecd.org/edu/education-at-a-glance-19991487.htm>

8 Résolution n° 2074 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur « Les activités de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en 2014-2015 » Septembre 2015

- normes et la législation du travail en vigueur ;
- garantissent des salaires décents dans les nouveaux secteurs et empêchent, grâce à la mise en place de politiques réglementaires efficaces, le développement de systèmes d'emploi non standard qui laissent les travailleurs sans protection ;
 - renforcent les institutions du marché du travail et les dispositifs de sauvegarde afin de proposer des systèmes de sécurité sociale et de protection ainsi que des programmes d'orientation ;
 - accroissent les investissements publics et les investissements des employeurs dans l'amélioration des compétences et une formation de qualité, en cours d'emploi, pour les travailleurs afin de les préparer aux nouvelles technologies et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ;
 - favorisent les approches syndicales du changement technologique et notamment le dialogue social sur les conditions de travail et sur une nouvelle conception des systèmes de travail et des conventions de formation ;
 - soutiennent la reconnaissance des droits des travailleurs et de la liberté syndicale dans les nouveaux secteurs ;
 - se livrent à un exercice de prévision très complet sur les scénarios relatifs à l'avenir du travail ;
 - réglementent la collecte, la validation et l'utilisation des données personnelles et garantissent le respect de la vie privée des consommateurs et des travailleurs.
- de l'OIT relatives aux Principes et droits fondamentaux au travail dans l'ensemble du système c'est-à-dire par toutes les institutions multilatérales y compris l'OCDE.
- Les gouvernements doivent renforcer leur engagement à mettre en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Bien que les Principes directeurs couvrent une multitude d'aspects relatifs aux activités des entreprises, l'essentiel de ces Principes traite de l'emploi et des relations professionnelles et la plupart des cas concernent ce chapitre ;
 - Les ministres du Travail doivent travailler avec d'autres ministères pour faire en sorte que les Points de contact nationaux (PCN) disposent des compétences nécessaires leur permettant de traiter les litiges relatifs aux relations professionnelles, à l'emploi et aux violations des droits de l'homme et des droits syndicaux.
 - L'ensemble des gouvernements doivent assumer leurs responsabilités et donner suite à l'engagement pris par le Sommet du G7 d'Elmau⁹ pour « montrer l'exemple » en veillant à ce que les Points de contact nationaux (PCN) fonctionnent efficacement ce qui permettrait aux Principes directeurs de devenir un instrument efficace pour garantir la responsabilité sociale des entreprises.
 - Les gouvernements doivent garantir un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en s'appuyant pour ce faire sur l'Initiative du G7 visant à renforcer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Points de contact nationaux.

La dimension sociale des marchés mondiaux du travail

Il est essentiel que l'OCDE contribue à créer la dimension sociale de la mondialisation en travaillant de concert avec d'autres organisations internationales et en particulier avec l'OIT, afin d'assurer l'application effective des normes

.....
 9 Déclaration des Dirigeants du G7, 2015, https://www.g7germany.de/Webs/G7/EN/G7-Gipfel_en/Gipfeldokumente_en/submit-documents_node.html;jsessionid=FB82B2B353853B54E80F6AFB994B706.s2t2